

# Bulletin d'inscription 17<sup>ème</sup> RETROSPORT

Dimanche 24 septembre 2017

Circuit de l'Ouest Parisien - DREUX



[www.retrosport.org](http://www.retrosport.org)

## ❖ Cadres réservés à l'organisation

Date de réception du bulletin d'inscription

Avis du comité de sélection

## ❖ Renseignements obligatoires sur le conducteur



Nom et Prénom du conducteur : .....

Nom et prénom accompagnant (éventuel) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

Email obligatoire : .....@.....

Adresse page Facebook : .....

Permis de conduire N° ..... délivré par la préfecture de .....

Club automobile (éventuel) : ..... .....

## ❖ Renseignements obligatoires sur le véhicule



Marque du véhicule : ..... Type du véhicule : .....

Année : ..... Couleur : ..... Immatriculation : .....

Puissance fiscale : ..... Puissance réelle : .....

Je reconnais que :

- ❖ ma voiture n'a **pas d'échappement libre** et à une **nuisance sonore inférieure à 110 décibels\*** ;
- ❖ le port du casque est obligatoire pour toute personne à l'intérieur de la voiture - non fourni par l'organisateur - (article 3 du règlement)

\* sous réserve de l'obtention de l'autorisation préfectoral sinon 95 dB)

Je joins, si possible, **une photo** (de ¾ avant de préférence) de la voiture et obligatoirement une copie de la **carte grise**.

**Renseignements pour le speaker** : (historique, anecdotes, palmarès, propriétaires, etc...)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## ❖ Renseignements obligatoires sur l'assurance du véhicule



Je certifie que mon véhicule est assuré et je joins OBLIGATOIREMENT une copie de **l'attestation d'assurance**.

J'ai bien vérifié qu'il est assuré pour des roulages sur circuit automobile (article 4 du règlement).

Nom de la compagnie d'assurances : .....

N° de contrat : ..... Date d'échéance / Validité : .....

Nom et adresse de l'agent ou du courtier gestionnaire du contrat d'assurance :  
.....  
.....

## ❖ Autorisation du droit à l'image



Dès votre inscription et lors de cette manifestation, des sons, vidéos et photos seront pris pour être diffusées sur nos documents, nos sites [www.lions-club-dreux-cite-royale.org](http://www.lions-club-dreux-cite-royale.org), [www.retroport.org](http://www.retroport.org) et notre page Facebook. Votre image et/ou votre voiture pourront y être visibles.

Le droit à l'image permet à toute personne de s'opposer à la reproduction et à la diffusion de son image, sans son autorisation (article 10 du règlement).

En l'absence de réponse de votre part à cette information préalable lors de votre inscription, votre accord sera réputé acquis. Toutefois, vous pourrez nous faire part ultérieurement, à tout moment, de votre souhait que la diffusion de vos données sur Internet/Facebook cesse, en contactant l'administrateur du site.

**Utilisation** ultérieure par l'organisateur **des sons, vidéos et photos** me concernant :

- Oui, je l'autorise
- Non, je l'interdis



## ❖ Consignes d'engagement

Un bulletin d'inscription est à remplir pour chaque véhicule engagé et à retourner avant le **20/09/2017**.

Nous ne pourrons pas valider votre inscription si les informations demandées sont incomplètes.

Pour des raisons d'organisation et de sécurité du nombre maximum requis de véhicules, l'Organisateur se réserve le droit de clôturer sans préavis les inscriptions de participation.

Ce bulletin est aussi téléchargeable sur le site [www.retroport.org](http://www.retroport.org)

## ❖ Action caritative



Grace à votre inscription, notre **Lions Club de Dreux Cité Royale** et ses 250 bénévoles, participants et partenaires feront profiter d'une grande partie du profit réalisé ce jour là pour une action caritative. Il sera cette année en faveur de **l'Association Petits Princes** qui réalise des rêves d'enfants gravement malades [www.petitsprinces.com](http://www.petitsprinces.com).

L'esprit de cette journée est très simple : se faire plaisir en toute sécurité, et en aucun cas faire de la course. En conséquence, chacun roule à son rythme en respectant les consignes des organisateurs et des commissaires de piste.

Pour le plaisir et la convivialité, nous vous recommandons de réserver un accueil sympathique aux visiteurs passionnés de belles voitures et une certaine disponibilité afin de répondre à leurs questions.



**Nous vous remercions pour votre engagement  
et votre générosité.  
Passons une bonne journée et respectons-nous !**

## ❖ Tarif et inscription



Le chèque doit être OBLIGATOIREMENT joint à la demande d'engagement, libellé à l'ordre de :

**LIONS CLUB DREUX CITE ROYALE**

et envoyé à l'adresse suivante :

➔ **Mme Florence ARCHAMBAUDIERE**

**11 rue Damars**

**28100 DREUX**

(Tél. : 06 11 07 99 74)

La date d'envoi du courrier fera foi pour le classement tarifaire **avant ou après** le 31 mai 2017.

En cas de forfait, le règlement restera acquis à l'organisateur à titre de don.

**Je vous demande de m'inscrire (cocher les cases) :**

<input type="checkbox"/> <b>VEHICULE avec roulage sur le circuit comprenant le conducteur et son passager éventuel, le ou les plateaux repas et la parade</b>	
Envoi inscription et règlement avant <b>31/05/2017</b>	Envoi inscription et règlement après <b>01/06/ 2017</b>
<input type="checkbox"/> <b>110 €</b>	<input type="checkbox"/> <b>140 €</b>
<b>Nombre de plateau repas (si uniquement inscription véhicule avec roulage) :</b>	
<input type="checkbox"/> 1 plateau repas <input type="checkbox"/> 2 plateaux repas	
<input type="checkbox"/> <b>VEHICULE en exposition statique sur le paddock : 40 € comprenant le conducteur ainsi que la parade de fin de journée</b>	
<i>Les personnes accompagnantes supplémentaires paieront 5 € (à régler sur place). Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans – Animation, buvette et restauration sur place.</i>	

**Je vous adresse ci-joint un chèque à l'ordre du LIONS CLUB DREUX ROYALE de**

Les chèques envoyés seront encaissés une semaine avant la manifestation.

€

**J'accepte de me conformer à l'organisation du 17<sup>ème</sup> RétroSPORT.**

**Je reconnais avoir pris connaissance :**

- du **règlement au verso du bulletin** et je déclare décharger le Lions Club Dreux Cité Royale et le Circuit de l'Ouest Parisien de toute responsabilité découlant de l'usage de mon véhicule et de tout autre véhicule, de tout dommage corporel ou matériel causé aux tiers ou à moi-même dans quelque condition que ce soit (conformément à l'article 4 notamment) ;
- qu'en cas de **vol de véhicule ou d'équipement**, l'organisateur ne pourra en aucun cas être reconnu responsable ;
- que mon **dossier d'inscription rempli et signé** doit être complet (**photo, copies attestation assurance et carte grise**), accompagné de son **règlement pour être pris en compte**.

Les inscriptions seront confirmées par mail.

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'engagement sans obligation de se justifier. Dans ce cas, le règlement sera retourné à l'expéditeur.

A.....Le.....

**Signature :**

***Nous vous conseillons de conserver une copie des 4 pages de ce bulletin d'inscription***



❖ **Article 1er – Principe de la journée.**

Le LIONS CLUB DREUX CITE ROYALE organise le 17<sup>ème</sup> RETROSPORT sur le circuit de l'Ouest Parisien à Dreux (28100) le 24 septembre 2017 pour ses œuvres caritatives et humanitaires.

❖ **Article 2 – Inscription à la manifestation.**

L'inscription à la manifestation est obligatoire. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans obligation de se justifier.

❖ **Article 3 – Accès au circuit des participants.**

(Notamment aux voies de circulation ouvertes au public, paddock, pré-grille de départ et piste). Seuls les véhicules munis d'un autocollant seront admis sur le paddock puis sur le circuit à partir de la pré-grille. Les responsables du paddock appelleront les participants pour la mise en pré-grille.

Le port du casque est obligatoire pour toute personne à l'intérieur de la voiture (non fourni par l'organisateur).

Les véhicules seront munis d'un silencieux.

**Pas d'échappement libre et surtout nuisance sonore inférieure à 110 décibels** (selon l'autorisation par arrêté préfectoral, sinon 95db). Ne seront autorisées à monter dans les voitures que les personnes titulaires d'un bracelet ou d'un ticket de baptême. Tout pilote doit être muni de son bracelet avant l'accès à la piste. Toute voiture ne respectant pas ces critères pourra se voir refuser l'accès à la piste. Chaque voiture devra, si possible, installer le crochet de remorquage avant d'accéder à la piste, afin de faciliter le dépannage éventuel. Chaque pilote devra avoir pris connaissance des drapeaux pouvant être agités par les commissaires de piste pendant les séances de roulage (document dans le dossier remis à chaque participant).

❖ **Article 4 – Responsabilité pilotes et passagers.**

Les propriétaires de véhicules, leurs pilotes et leurs accompagnateurs accéderont au circuit sous leur propre et entière responsabilité et déclarent être valablement assurés pour tout dommages occasionnés aux personnes et/ou aux biens (notamment aux infrastructures du circuit tels que rails de sécurité, grillages, etc, susceptibles de naître de leur présence et/ou participation à cette manifestation. Ils en déchargent par avance les organisateurs. Notamment, nous vous rappelons les règles sur circuit en cas de dommages aux véhicules : chacun est responsable de ses dégâts et ne peut rechercher en aucun cas la responsabilité d'un ou des autres participants, sauf en cas de faute grave avec intention de nuire. De même que les installations du circuit dans son ensemble par les participants, y compris les rails de sécurité de la piste, sont à la charge de la personne ayant causé ces dommages.

❖ **Article 5 – Engagements.**

L'engagement pour 1 véhicule avec 2 personnes est fixé à 110 € si inscription et règlement avant le 31 mai 2017 et 140 € après le 01 juin 2017 (plateaux repas offerts).

L'engagement pour 1 véhicule qui restera en exposition statique (et Parade) sur le paddock avec son pilote est fixé à 20 €.

Les personnes supplémentaires devront payer 5 € sur place le jour de la manifestation (gratuit jusqu'à 12 ans).

Le chèque devra accompagner la demande d'engagement et être libellé au nom du Lions Club Dreux Cité Royale.

❖ **Article 6 – Sélection des automobiles.**

Les véhicules qui sont admissibles seront des véhicules de course, de sport, GT et de prestige **d'avant 1995** ou d'exceptions à distributions restreintes **après 1995**.

Un comité de sélection validera les engagements qui ne dépasseront pas 75 voitures au total et 10 véhicules par marque et se réserve le droit de refuser tout engagement sans l'obligation de se justifier.

En conséquence, les inscriptions pourront être validées plusieurs semaines après leurs arrivées permettant au comité de pratiquer une sélection simultanée sur un ensemble plus conséquent d'engagements et de ne retenir que les véhicules correspondant aux critères de la réunion.

❖ **Article 7 – Confirmation d'engagement.**

Les participants recevront une confirmation d'engagement, par email ou par courrier, qu'ils devront remettre à l'entrée en échange de bracelets et autocollant d'accès au paddock et à la piste.

❖ **Article 8 – Véhicules d'assistance et remorques.**

Un emplacement spécial sera réservé pour les véhicules d'assistance, à proximité du paddock. Obligation sera faite de décharger les véhicules à cet emplacement et non dans le paddock.

❖ **Article 9 – Assurance Responsabilité Civile de l'organisateur.**

Elle couvre exclusivement, sous réserve qu'ils respectent les consignes de sécurité et se comportent, d'une manière générale, en « bon père de famille » :

- les organisateurs, membres du club ou bénévoles valablement autorisés, dans le cadre de leur affectation, y compris sur la piste,
- les spectateurs et les passagers des baptêmes de piste.

❖ **Article 10 – Publicité / Communication.**

Les participants acceptent de se faire photographier, filmer, enregistrer la voix par l'organisateur ou tout autre organisme accrédité. Ils acceptent, à titre gratuit l'exploitation de leur image, de celle de leur véhicule et de leur voix par l'organisateur, sur tous supports (papiers, numérique, informatique, vidéo, etc.) et ceci sans limitation de durée, sauf avis contraire du participant avant la manifestation.